

# De nouvelles obligations pour la chaîne

## L'Equipe

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a publié au Journal Officiel ce 23 janvier 2019, le résultat de la délibération du 12 décembre 2018 modifiant la convention conclue avec la société L'ÉQUIPE 24/24, qui fait évoluer les conditions et le contenu des programmes de la Chaîne L'Equipe.

Le CSA a notamment ajouté une nouvelle obligation déontologique à la chaîne, qui devra diffuser « *sur son antenne des messages spécifiques. Cette diffusion a notamment lieu deux fois par an, sur une semaine, autour du 14 juillet et du 25 décembre, avec un minimum de six diffusions par jour* », afin de mieux remplir ses obligations de représentations de la diversité de la société française (Art. 2-3-3 de la Convention),

Le deuxième apport de cette délibération concerne la nature et la durée des programmes proposés. Si elle devait se conformer auparavant à répartir son programme entre les retransmissions sportives, l'information et les documentaires, pour au moins 60% du temps total de diffusion, complété par des divertissements et œuvres cinématographiques, la convention ne précisait pas quel type de disciplines sportives que la chaîne devait diffuser et n'indiquait pas de facteur temps.

L'Equipe devra désormais diffuser 1752 heures par an de chacun des deux programmes suivants : les retransmissions sportives et les magazines/reportages/documentaires, qui doivent représenter 60% du temps total de diffusion. Le CSA n'oblige ainsi plus la chaîne L'Equipe à diffuser un quota d'heures d'informations, et souhaite qu'elle se consacre davantage aux diffusions d'événements et émissions sportives. De surcroît, la convention précise que chaque année, les retransmissions sportives doivent porter sur 35 disciplines sportives différentes, définies par les statuts des fédérations.

**Sport INDEX** s'est penché sur les retransmissions d'événements sportifs proposées par la chaîne. Au total, L'Equipe a retransmis des épreuves de 22 disciplines, sur les 40 traitées par l'étude. Les plus présentes sont le **cyclisme** (571 heures), la **pétanque** (518 heures), le **ski** ou le **biathlon** (350 heures) et le **football** (262 heures). Ces quatre disciplines représentent ainsi à elles seules 70% du temps de diffusion des événements sportifs diffusés par la chaîne. L'Equipe diffuse également 6 autres disciplines sportives qui ne sont pas intégrées au classement **Sport INDEX**, à savoir l'Escalade (qui fera son apparition aux JO de 2020), le Kick Boxing, le Sumo, la Boxe Thaï, le Cross Fit et le Pentathlon.

A l'inverse, 14 disciplines du périmètre **SPORT INDEX** n'ont pas bénéficié en 2018 de diffusion sur la chaîne L'Equipe, ni sur aucune autre chaîne de la TNT (**Base-Ball, Basket-Ball, Equitation, Golf, Gymnastique, Karaté, Lutte, Natation, Roller Sports, Ski Nautique, Squash, Surf, Taekwondo, Tir**). L'Equipe n'offre également pas de diffusion au **Hockey Sur Glace** et à la **Voile**, mais ces deux disciplines sont présentes sur d'autres chaînes linéaires (respectivement France 2 et France 3).